

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSHUMANCE OVINE – CAPRINE

DEPARTEMENT DU GARD

REMPLIR UNE
DEMANDE PAR
ALPAGE DE
DESTINATION

CADRE A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE DES ANIMAUX ET A ENVOYER **Au GDS DE SON DEPARTEMENT** AU MOINS
30 JOURS AVANT LE DEPART DES ANIMAUX
TEXTE DE REFERENCE : ARRETE MINISTERIEL DU 10 OCTOBRE 2013

ORIGINAL :
A CONSERVER PAR L'INTERESSE.
DOIT ACCOMPAGNER LE TROUPEAU
JUSQU'À LA COMMUNE DE
DESTINATION

NOM DU BERGER :

NOM DU VETERINAIRE :

TELEPHONE :

NUMERO EDE : _____

NOM, PRENOM DE L'ELEVEUR :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE

TELEPHONE :

LIEUX DE DESTINATION

N° DE DEPARTEMENT : _____

COMMUNE

LIEU-DIT

NOM DU RESPONSABLE DE L'ALPAGE.....

ESTIVE / GP :

- ALPAGE OU PATURAGE COLLECTIF
 ALPAGE OU PATURAGE INDIVIDUEL (TROUPEAU SEUL)

DATE DE DEPART :/...../.....

DATE DE RETOUR :/...../.....

SIGNATURE DE L'ELEVEUR :

A.....LE.....

TRANSPORT DES ANIMAUX ASSURES PAR (NOM & PRENOM) :

NOMBRE D'ANIMAUX DÉPLACÉS

BELIERS
BREBIS ADULTES
AGNELLES DE REPRODUCTION
AGNEAUX DE BOUCHERIE
CAPRINS JEUNES
CAPRINS ADULTES

MARQUE DE L'ÉLEVEUR SUR LA LAINE :

COULEUR :

QUALIFICATION DU CHEPTEL EN BRUCELLOSE

PAR DELEGATION DE LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DU GARD, LE
GESTIONNAIRE DE LA TRANSHUMANCE ATTESTE QUE CE TROUPEAU EST QUALIFIE OFFICIELLEMENT INDEMNÉ VIS-A-VIS DE LA BRUCELLOSE.

PROPHYLAXIE REALISEE LE :

DATE

SIGNATURE

CACHET

DECISION CONCERNANT L'AUTORISATION DE TRANSHUMANCE DE LA DD(CS)PP D'ACCUEIL

LA DDPP/DDCSPP DE.....

AUTORISE / REFUSE POUR LES MOTIFS SUIVANTS :

LE TROUPEAU DESIGNÉ CI-DESSUS A TRANSHUMER SELON LES CONDITIONS DÉCRITES SUR LA PRÉSENTE DEMANDE ET L'OBLIGATION DE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

SANCTION : TOUT CONTREVENANT SE VERRA INFLIGER UNE SANCTION PREVUE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R 228-11 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

DATE, LECACHET – SIGNATURE

DD(CS)PP D'ACCUEIL OU GDS PAR DELEGATION